

**Communiqué final de la 19<sup>ème</sup> Réunion des Parties**  
**du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo**  
**du 5 au 8 juillet 2022**  
**Libreville, Gabon**

**ANNEXE 1 – STREAM 1 a**

## Stream 1a : Synthèse des enjeux et conditions de succès de l'utilisation durable des terres

L'aménagement du territoire est vu par plusieurs Conventions Mondiales comme un outil de base pour assurer les objectifs de développement durable (la réduction de la pauvreté, faim zéro, lutte contre le changement climatique, la consommation et la production responsable, protection de biodiversité, et la réduction des inégalités, entre autres). Ces conventions, couplées aux politiques nationales soulignant la nécessité de mieux planifier le développement durable.

La plupart des pays du sous-région ont rédigées et adoptées des nouvelles Lois concernant l'Aménagement du Territoire et démarré une panoplie des outils de zonage et d'aménagement du territoire pour optimiser l'affectation des terres. Certains sont fortement axés sur la sécurisation des forêts de grande valeur, tandis que d'autres le sont beaucoup moins.

Le Groupe de Travail du Stream 1a a été chargé d'identifier les défis d'une planification efficace de l'utilisation des terres, et les conditions de réussite, dans le contexte d'une région d'haute couverture forestier.

*Les défis suivants étaient identifiés, notant que certains pays du Bassin du Congo ont déjà relevé certains d'entre eux :*

1. *Absence de consensus sur la finalité, les processus et les outils de l'AT dans quelques pays, en comparaison des autres ;*
2. *Manque de clarté de l'articulation entre les stratégies nationales de développement ; les plans sectoriels ; la planification spatiale et opérationnelle et la planification urbaine et rurale.*
3. *Des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dotées de faibles capacités, en lien avec un manque de décentralisation effective dans la sous-région.*
4. *Des acteurs locaux peu informés et impliqués dans les choix réels de planification dans quelques pays, mais fortement impliqué dans des autres.*
5. *Inadéquation des catégories et procédures juridiques de mise en application d'un patrimoine forestier permanent, et de sécurisation de l'espace rural pour les communautés locales et les groupes vulnérables*
6. *L'impact actuel et projeté des industries extractives (mines et hydrocarbures) et des investissements structurants sur la déforestation et la biodiversité.*

Pour relever ces défis, l'harmonisation des concepts, les outils et la pratique d'aménagement du territoire entre acteurs, et le renforcement de ses capacités est nécessaire au niveau national et sous-régional. Il est recommandé de :

**A. Créer les espaces formalisés de dialogue et de coordination de l'aménagement du territoire** afin d'identifier, revoir et redynamiser les cadres de concertation en la matière au niveau local, provincial, régional et national dans chaque pays ; et de faire un état des lieux de leurs missions et efficacité pour

répondre aux exigences du développement durable, de décentralisation et de représentativité inclusive multisectorielle.

- Dans ces espaces formalisés de dialogue il est recommandé en vue de (i) analyser l'ensemble des instruments d'aménagement du territoire et clarifier l'objectif, la portée, l'opposabilité, l'articulation horizontale (entre secteurs) et verticale de (entre niveaux de gouvernement - centrale et décentralisé) dans l'esprit de la décentralisation ; et (ii) de partager les expériences sur la préparation et la mise en œuvre des plans d'utilisation des terres, pour apprendre des succès et des échecs.
- Adopter une approche décentralisée pour le développement des plans d'aménagement du territoire au niveau local, guidée par des politiques et stratégies nationales, des schémas nationaux et sous-nationaux. suffisamment claires en termes de priorités adaptés aux conditions de chaque juridiction ; des outils techniques et des analyses de qualité et de la facilitation d'experts, en vue d'atteindre un consensus sur la stratégie de développement durable au niveau de chaque juridiction.
- Lancer un programme régional, qui pourrait se décliner en programmes pays, de soutien de facilitateurs locaux en aménagement du territoire dans les régions où les tensions sur le foncier sont les plus importantes, avec les administrations décentralisées spécialisées.

**B. Délimiter et sécuriser les espaces ruraux afin de garantir leur pérennité à travers des modèles de gouvernance et de sécurisation foncière adaptés** à chaque type d'activité et d'acteurs concernés (état, secteur privé, collectivités, communautés, groupes vulnérables). Ces modèles doivent reconnaître, sécuriser, et assurer la gestion inclusive des droits superposés.

**C. Prioriser et inciter à la protection des forêts de grande valeur** et pour se faire, il est recommandé de :

- Élaborer une définition commune des forêts de grande valeur aux plans culturel, socio-économique, biodiversité et carbone, via des processus participatifs, afin d'intégrer ces espaces dans les plans et politiques d'aménagement du territoire et d'affectations des terres.
- Prioriser la pérennisation des forêts de grande valeur en assurant un partage équitable des charges et des bénéfices entre les parties prenantes locales, nationales et internationales, notamment par des mécanismes de financement adaptés, transparents et durables, à l'image des PSE et de la finance carbone.
- Lorsqu'on ne peut pas éviter des pertes nettes de forêts de grande valeur, développer des standards d'évaluation des impacts dus aux investissements publics et privés structurants et développer des mécanismes de compensation environnementale et sociale appropriés.

Nous les auteurs d'Impulse Paper et tous les membres du groupe de travail nous réjouissons de travailler davantage ensemble en tant que pays du bassin du Congo pour améliorer et standardiser nos approches de l'aménagement du territoire afin de mieux atteindre les objectifs communs de développement durable.

**Libreville, 8 juillet 2022**

**Les participants**